

12^{ème} COURSE DE COTE DE HOLTZ

Organisée le 20 et 21 août 2011 par l'Ecurie Tételbiereg



REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : ORGANISATION

GENERALITES

L'ECURIE TÊTELBIERG a.s.b.l. organise conformément aux prescriptions du Code Sportif International de la FIA, du Code Sportif National établi par le Bureau Exécutif de la Commission Sportive de l'Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg et du présent règlement particulier, une épreuve automobile nationale à participation étrangère dénommée :

Course de Côte de HOLTZ

Cette manifestation aura lieu le 20 et 21 août 2011 et compte pour:

- le Championnat du Luxembourg des Courses de Côte 2011
- le Volant Sportif 2011 (Prix Auguste de Tornaco)
- le Championnat Espoirs 2011 (Trophée Pierre-Paul Schleimer)
- la Coupe des Dames 2011

Le présent règlement particulier a été approuvé sous le **numéro 2011/00 ? en date du 24/05/2011** par le bureau exécutif de la Commission Sportive de l'Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg.

Du fait de leur inscription, les participants s'engagent à se soumettre aux dispositions ci-dessous et renoncent, sous peine de disqualification, à tout recours devant arbitres ou tribunaux non prévus par le Code Sportif International de la FIA et le Code Sportif National 2011.

OFFICIELS DE L'EPREUVE

Collège des Commissaires Sportifs :
Sera nommé ultérieurement par additif
Commissaires Techniques :

Seront nommés ultérieurement par additif
Directeur de Course : M. Armand LISARELLI
Directeurs de Course Adjoints :
M. Marco BERG ; Melle Sandra LISARELLI (stagiaires)
Secrétaire de l'Epreuve : Mme Soni GANTREL
Coordinateur : GANTREL Romain

TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL

Toutes les communications et décisions ainsi que les résultats seront affichés au panneau d'affichage situé près de la zone de pré-départ.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

SAMEDI LE 13 AOUT 2011 (24.00 HEURES)

Clôture des inscriptions.

SAMEDI le 20 AOUT 2011

Permanence téléphonique :
(+352) 691 42 74 52 (Mme Soni Gantrel)
Vérifications administratives :
de 15.00 à 16.30 heures à la salle des fêtes à HOLTZ.
Vérifications techniques :
de 15.30 à 18.30 heures aux parcs d'assistance.
Parc d'assistance N°1 pour voitures fermées :
au village de HOLTZ
Parc d'assistance N°2 pour voitures de formule :
au village de Petit Nobresart

DIMANCHE le 21 AOUT 2011

Permanence téléphonique :
(+352) 691 42 74 52 (Mme Soni Gantrel)
Vérifications administratives :
de 7.30 à 9.30 heures à la salle des fêtes à HOLTZ.
Vérifications techniques :
de 8.00 à 11.00 heures au parc d'assistance.
Essais chronométrés :
de 9.00 à 12.00 heures
(3 montées d'essai au maximum par concurrent).
Affichage de la liste officielle de départ :
à 13.00 heures.
Course, 1^{er} départ :
à 14.00 heures.
Parc fermé (obligatoire) :
au parc d'assistance
Affichage des résultats provisoires :
30 minutes après l'arrivée du dernier participant.
Remise des prix :
vers 19.00 heures à la salle des fêtes à HOLTZ.

REUNIONS DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs au bureau officiel (à la salle des fêtes à HOLTZ) : le dimanche 21 août 2011 à 12.20 heures et vingt minutes après l'arrivée de la dernière voiture de la dernière montée.

ARTICLE 3 : PARCOURS

L'épreuve se déroule sur le parcours du CR 310 menant de Petit-Nobressard à Holtz. Il présente les caractéristiques suivantes :

Longueur : ± 2550 mètres, dénivellation : ± 135 mètres, pente moyenne : ± 6%, pente maximale : ± 8%.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du règlement particulier. Elles sont à transmettre à l'adresse suivante :

Ecurie Tételbiërg Lamadelaine
c/o Romain GANTREL
4, rue du Village
L-9689 Tarchamps
Tél : (+352) 93 73 09, GSM : (+352) 621 50 12 36
Fax : (+352) 26 91 71 09, courriel : rgantrel@pt.lu

Tous les pilotes pourront s'inscrire par télécopie. Leur bulletin d'engagement est à présenter dûment rempli et signé ! La dénomination de la voiture devra être identique à celle de la fiche d'homologation si elle existe. **Les signatures du concurrent et du conducteur doivent obligatoirement figurer sur le bulletin d'engagement** ; un changement de véhicule après la clôture des engagements n'est permis que si le nouveau véhicule appartient au même groupe et à la même classe de cylindrée que le véhicule remplacé et ceci au plus tard lors de la vérification administrative.

ARTICLE 5 : DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

Pour les licenciés luxembourgeois :

€ 150 pour une inscription avant le 1 août 2011 et à € 180 après cette date.

Pour les licenciés étrangers :

€ 120 pour une inscription avant le 1 août 2011 et à € 150 après cette date.

Ces droits d'engagement ou la redevance est obligatoire pour chaque pilote comprennent la prime d'assurance R.C. du concurrent et du conducteur ainsi que les numéros de départ nécessaires. Tout concurrent devra notifier son forfait avant l'établissement de la liste officielle de départ. Un engagement non respecté sans excuse valable sera puni d'une amende maximale de € 250 infligée par le bureau de la Commission Sportive ou le Conseil de Discipline de l'ACL. Les droits d'engagement resteront dus.

ARTICLE 6 : PUBLICITE

L'organisateur se réserve le droit d'imposer aux concurrents l'apposition de deux autocollants publicitaires d'un même sponsor sur leur voiture. A part cette réclame non rachetable, une publicité optionnelle contre réduction des droits d'engagement pourra être proposée.

ARTICLE 7 : VEHICULES ADMIS

Les véhicules admis sont :

Groupe N / LN

- Classe 1 jusqu'à 1600 ccm
- Classe 2 plus de 1600 à 2000 ccm
- Classe 3 plus de 2001 à 3000 ccm
- Classe 4 plus de 3000 ccm

Groupe A / LA

- Classe 5 jusqu'à 1600 ccm
- Classe 6 plus de 1600 à 2000 ccm
- Classe 7 plus de 2001 à 3000 ccm
- Classe 8 plus de 3000 ccm

Groupe SP

- Classe 9 jusqu'à 2000 ccm

Groupe B / GT (GT1, GT2, GT3) (confondus)

- Classe 10 jusqu'à 2000 ccm
- Classe 11 plus de 2001 à 3500 ccm
- Classe 12 plus de 3500 ccm

Groupe voitures historiques (période : G1-J)**Voitures de tourisme / annexe K**

- Classe 13 jusqu'à 1600 ccm
- Classe 14 jusqu'à 2000 ccm
- Classe 15 plus de 2001 ccm

Voitures de compétition / annexe K

- Classe 16 jusqu'à 1600 ccm
- Classe 17 jusqu'à 2000 ccm

Groupe E2SH / E1-national / E1-Ex (voit. expérimentales)

- Classe 18 jusqu'à 1600 ccm
- Classe 19 plus de 1600 à 2000 ccm
- Classe 20 plus de 2001 à 3000 ccm
- Classe 21 plus de 3000 ccm

Groupe E2-SC (CN/C3) (confondus)

- Classe 22 jusqu'à 1600 ccm
- Classe 23 plus de 1600 à 2000 ccm
- Classe 24 plus de 2001 à 3000 ccm
- Classe 25 plus de 3000 ccm

Groupe D / E-SS

- Classe 26 jusqu'à 1600 ccm
- Classe 27 plus de 1600 à 2000 ccm
- Classe 28 F3
- Classe 29 F3000

ARTICLE 8 : NUMEROS DE DEPART

Les numéros de compétition ne pourront être apposés que le jour même de l'épreuve ; ils devront être apposés bien visiblement de chaque côté du véhicule pendant toute la durée de l'épreuve ; ils devront être retirés avant que les voitures ne quittent le parc fermé respectivement la zone d'assistance (voitures remorquées exceptées). En cas d'infraction, le concurrent et le conducteur seront passible d'une amende de € 65.

ARTICLE 9 : VERIFICATIONS

Les concurrents devront se présenter à la vérification administrative pour le contrôle des documents (permis de conduire, licences de concurrent et de conducteur). Pour l'identification des véhicules et le contrôle des mesures de sécurité, les participants devront présenter obligatoirement leur véhicule ainsi que la fiche d'homologation pour les groupes N, A, SP, B et GT à la vérification technique. Pour le Groupes LN, LA et LB, les anciennes fiches d'homologation ainsi que le passeport technique sont obligatoires. De même, les sous-vêtements, les

vêtements résistant au feu et les casques sont à présenter. Par voiture, trois personnes au maximum sont autorisées à pénétrer l'enceinte de contrôle et sont invitées à quitter les lieux dès la fin de cette vérification. A l'issue des vérifications, la liste officielle de départ sera publiée et affichée au tableau d'affichage officiel.

En outre, les commissaires techniques pourront vérifier les voitures en cours de compétition. Chaque pilote devra présenter à nouveau sa voiture aux commissaires techniques après un accident.

ART. 10 : EQUIPEMENT DES CONDUCTEURS

Tout pilote devra lors de la reconnaissance, des essais et de la course:

- porter un casque, norme FIA en vigueur (annexe "L")
- porter la protection nuque dénommée « Hans », excepté pour le groupe historique
- porter des sous-vêtements, vêtements, cagoule et gants résistants au feu, norme FIA en vigueur (annexe "L")
- être solidement maintenu sur le siège par le harnais de sécurité (norme FIA - annexe "J")
- porter une visière fermée ou des lunettes si le véhicule n'est pas équipé d'un pare-brise
- garder ses vitres latérales fermées dans le cas d'une voiture fermée

ARTICLE 11 : DEROULEMENT

Toutes les voitures doivent se mouvoir par leurs propres moyens. Chaque voiture n'aura qu'une seule personne à bord, même lors du retour au parc d'assistance après la ligne d'arrivée.

CHRONOMETRAGE

Toutes les montées de course seront chronométrées au 1/100 de seconde par le service de chronométrage officiel. Tout véhicule ayant déclenché le dispositif de chronométrage sera considéré comme parti et n'aura pas droit à un second départ.

ESSAIS

Il est strictement interdit de s'entraîner en dehors des heures d'essais officielles. Seuls les véhicules ayant passé les vérifications administrative et technique seront admis au départ des essais. Pour figurer sur la liste officielle de départ, chaque conducteur devra être crédité d'un temps. L'organisateur se réserve le droit d'écarter de la compétition tout conducteur engagé qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, aurait fait l'objet d'un procès-verbal ou qui se serait vu dresser un avertissement taxé pour avoir enfreint les prescriptions du code de la route sur l'itinéraire pré qualifié.

MISE EN PLACE AU DEPART

Les pilotes devront se tenir à la disposition du directeur de course au moins dix minutes avant l'heure du premier départ. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou changements d'horaire qui pourraient se décider avant le départ. Les participants se rangeront dans la file de départ au moins cinq minutes avant le départ du conducteur précédant. Le conducteur qui ne se présente pas à son départ dans l'ordre imposé selon la liste officielle de départ se verra

refusé le départ de la montée, sauf autorisation explicite des Commissaires Sportifs et du Directeur de Course.

ZONE DE PRE-DEPART

Elle est à rejoindre au pas depuis la zone d'assistance. Deux panneaux indiquant clairement le début respectivement la fin de cette zone doivent être installés bien visiblement. Aucun spectateur ne sera toléré à l'intérieur de cette zone. La seule assistance permise à l'intérieur de la zone de pré-départ est celle du nettoyage des pneumatiques par un seul mécanicien muni d'un badge le définissant comme tel.

Aucun échauffement mécanique des pneumatiques et/ou des freins ne sera toléré avant de quitter cette zone. De même, l'utilisation de couvertures chauffantes est interdite.

ZONE DE DEPART

Elle est strictement réservée aux officiels de l'épreuve, nommés dans le règlement particulier de l'épreuve. Elle commence avec le franchissement du panneau "Fin de la zone de pré-départ" et s'étend jusqu'à la ligne de départ.

PROCEDURE DE DEPART

La seule procédure de départ autorisée sera la suivante : départ arrêté, moteur en marche, le pilote seul à bord, par l'ordre établi sur la liste officielle de départ. Tout refus ou retard au départ, de même qu'un faux-départ entraîne l'exclusion de la montée, sauf dérogation des Commissaires Sportifs.

Tout véhicule ayant déclenché le dispositif de chronométrage sera considéré comme parti et n'aura aucun droit à un second départ. En cas de force majeure, le Directeur de Course pourra autoriser un nouveau départ avec l'accord des Commissaires Sportifs.

COURSE

Trois montées de course sont prévues.

ARRIVEE

L'arrivée est jugée lancée. Après le passage de la ligne d'arrivée, la vitesse doit immédiatement être fortement réduite.

PARC FERME

Un parc fermé obligatoire sous peine de mise hors course aura lieu à l'issue de chaque montée. Il aura lieu à l'emplacement du concurrent au parc d'assistance 15 minutes après chaque montée et 30 minutes après la dernière montée à chaque fois après l'affichage officiel des temps. Dans tous les cas, les Commissaires Sportifs pourront prononcer une amende de € 125 à € 250 contre le concurrent et/ou le conducteur.

Les participants y conduiront leur voiture dès leur arrivée, le chemin parcouru entre la ligne d'arrivée et l'entrée en parc d'assistance étant sous le régime du parc fermé.

Veillez rouler « au pas » !

AIDE EXTERIEURE

Toute aide extérieure pendant la montée entraîne la mise hors course. Les véhicules arrêtés sur le parcours seront remorqués sur ordre du Directeur de Course.

ARTICLE 12 : CLASSEMENTS

- a) L'organisateur établira pour chaque montée un classement général, par groupe et par classe regroupant tous les concurrents et conducteurs.
- b) Le classement sera établi sur base du meilleur temps réalisé par chaque concurrent. Si un concurrent serait, pour une raison valable, dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées officielles, il devra le faire accepter par décision du Directeur de course et des Commissaires Sportifs.
- c) un classement général et par classe pour les seules voitures du groupe «historique».

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS

Le délai de réclamation est de trente minutes après l'affichage des résultats officiels provisoires. La procédure à suivre en cas de réclamation est celle reprise au Code Sportif National 2011. La caution s'élève à € 125.

ARTICLE 14 : APPEL

L'appel est régi par le Code Sportif National et International 2011. La caution s'élève à € 1.240.

ARTICLE 15 : COUPES

- Les coupes suivantes seront distribuées :
- une coupe à chacun des trois premiers au classement général
 - une coupe au premier de chaque groupe

- une coupe au premier de chaque classe
- une coupe au deuxième de chaque classe (si plus de 5 partants)
- une coupe au troisième de chaque classe (si plus de 10 partants)
- la coupe ACL
- une coupe à la meilleure dame

ARTICLE 16 : MODIFICATIONS

L'organisateur se réserve le droit avec l'accord du Bureau Exécutif de la Commission Sportive de l'ACL et/ou des commissaires sportifs de l'épreuve d'apporter des modifications au présent règlement qui seront portées à la connaissance de tout participant par écrit au tableau d'affichage officiel.